



## 14 juillet, gratuit si inscrit

Le groupe musical Sun 4 Music en concert, des tournois de pétanques ou des jeux en bois et, bien sûr, un repas convivial (boissons comprises), le tout entièrement gratuit pour les Chaudonnaises et les Chaudonnais, voilà le beau programme concocté pour le 14 juillet.

Attention tout de même : il faut penser à s'inscrire (en mairie, du lundi au jeudi aux heures ouvrables) avant le 30 juin. Quant aux « non Chaudonnais », il leur faudra payer 15 €.

## Attention, le temps estival ne justifie pas...

... De prendre des rues à contresens quand on est à vélo ou vélomoteur (en particulier à l'entrée de la rue des Tuileries, devenue dangereuse en raison de ces comportements).

... De garer sa voiture là où les piétons sont censés pouvoir passer (notamment Route nationale, avec des enfants de retour d'école obligés d'aller sur la chaussée, à leurs risques et périls, par certains endroits).

... De promener son chien sans laisse (un accident récent à déplorer).

... De mettre sa musique à fond pour « en faire profiter » tout un quartier.

... D'utiliser quelque engin à moteur que ce soit en dehors des heures du bruit, que nous rappelons : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30. Le samedi de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures. Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

... De montrer un pistolet, même factice, dans l'espace public. Par les temps qui courent, on peut créer très rapidement une panique, on l'a encore constaté récemment (évidemment, on ne parle pas de jeux d'enfants ici, mais d'imitations d'armes).

... D'emprunter l'ancienne voie de chemin de fer (ou un champ agricole) avec une moto ou un quad.

Tous ces exemples sont tirés d'une réalité observée ces quinze derniers jours. N'existe-t-il pas d'autres moyens, bien plus plaisants pour soi mais aussi l'entourage, de profiter du soleil ?



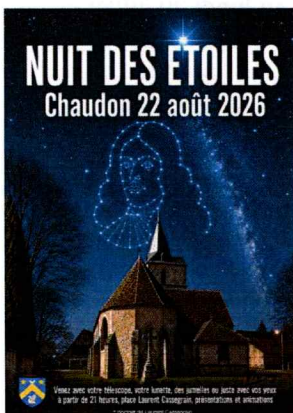
## Barbecue du député

Le député de notre circonscription, Guillaume Kasbarian, offre un barbecue à la population chaudonnaise, ce samedi 20 juin, à midi, à l'étang place Laurent Cassegrain (face à l'église). Ce sera le premier rendez-vous d'une série qu'il appelle « barbecues en circo ».

## Une « nuit des étoiles » à Chaudon

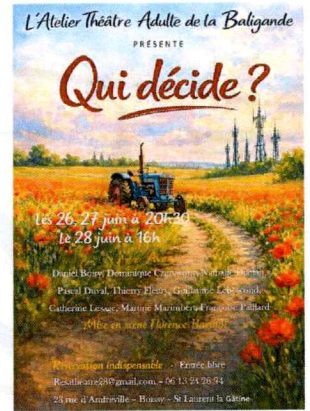
En hommage à Laurent Cassegrain, inventeur du télescope spatial qui porte son nom et qui fut curé de Chaudon à la fin du XVIIe siècle, l'équipe municipale propose une « nuit des étoiles » le samedi 22 août prochain.

Elle aura lieu, évidemment, place Laurent Cassegrain (face à l'église), et consiste en une observation du ciel étoilé, à partir de 21 heures. Petits et grands, avec leurs propres télescopes ou non, profiteront en outre de différentes animations imaginées pour l'occasion. Manifestation gratuite.



## Théâtre à Boissy (avec des Chaudonnais)

L'atelier théâtre adulte de La Baligande propose trois représentations de « Qui décide ? ». Plusieurs Chaudonnais figurent parmi les acteurs. Le thème : Comment et pourquoi Frédéric Rénaïs, maire écologiste et agriculteur bio, a pu décider, seul et sans consultation des citoyens et citoyennes, du déploiement d'antennes-relais dernière génération partout sur la commune ? Cette pièce satirique invite à s'interroger... Qui décide ? Quoi, comment et pourquoi ? Entrées libres mais réservations indispensables (par mail à [resatheatre28@gmail.com](mailto:resatheatre28@gmail.com))



## Déchets, du nouveau dans le tri sélectif sur notre commune

La borne à verre de Mormoulins va être déplacée prochainement. Sur place, elle sera remplacée par une borne à cartons (pour la récupération exclusive des cartons). Dans le même temps, une autre borne à cartons sera apposée à côté de deux bornes à verre au niveau de l'arrêt de bus de la Route nationale (dans le sens de circulation de Nogent à Chaudon).

## École, les inscriptions toujours ouvertes

Il est toujours possible d'inscrire ses enfants pour la rentrée scolaire prochaine en mairie. Pour cela, munissez-vous du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

## Recensement obligatoire

Tous les jeunes Chaudonnais doivent se faire recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16e anniversaire. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

## Dernière kermesse de l'association Les Récrés

L'association de parents d'élèves Les Récrés a annoncé l'arrêt de son activité. La kermesse du samedi 20 juin après-midi sera donc sa dernière manifestation publique, de 14h30 à 17h30, à l'école de Chaudon.



## Enquête sur la mobilité

La communauté de communes des Portes euréliennes de l'Île de France lance une enquête sur la mobilité sur son territoire. Les habitants, les acteurs locaux sont invités à répondre sur leurs habitudes de déplacements sur ce lien : <https://iwa9xsn5xc3.typeform.com/to/SqVXB5WV>.

## Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée du lundi 6 juillet au lundi 20 juillet inclus. En cas d'urgence, veuillez contacter le 06.37.13.98.55.



Junin 2026. N°135.

Mairie de Chaudon. 02.37.82.30.51. [mairie@chaudon.fr](mailto:mairie@chaudon.fr). Ouverte au public du lundi au jeudi de 10h30 à 12 heures. Lundis, mardis et jeudis également de 16h30 à 19 heures.

**Permanences.** Maire (Antoine Jeandey) les lundis, mardis et jeudis de 10 à 12 heures. Adjoints. Régine Besnard : mercredis de 17 à 18 heures. Arnaud Croquesel : mercredis de 17h30 à 18h30. Alexandra Guinedot : lundis de 15 à 16 heures. François-Xavier Borel : vendredis de 17h30 à 18h30. Gaëlle Thiébaud Noblet : lundis de 18 à 19 heures.